

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 09 JUILLET 2010**

**Elus : 15 M. Mme LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - ROZAIRE Patrick – NEVEUX Yolande - FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne**

**En fonction : 15**

**Présents : 10**

**Absents excusés : 5 Mme PERRIN Marie-Thérèse  
M. VETZEL Jean-Paul qui a donné pouvoir à M. FREY Nicolas  
M. HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à M. ROZAIRE Patrick  
M. RENOUF Fabrice qui a donné pouvoir à M. SANT Giorgio  
M. SPEYER Edmond qui a donné pouvoir à M. SPIRCKEL Patrick**

**Convocation envoyée le 05 juillet 2010**

**Secrétaire de séance : Patrick SPIRCKEL**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2010**
- 2) MARCHE CREATION COURT DE TENNIS**
- 3) PLAN LOCAL DE L'HABITAT**
- 4) CONVENTION VNF**
- 5) DIVERS**

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2010**

Deux modifications, au compte-rendu présenté, sont faites :

### **Point 8 :**

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve le texte faisant lieu de règlement.

### **Point « DIVERS » :**

#### **Décision de non valeurs**

Montant de ces non valeurs 3 099,77 Euros et non 2 999,77 Euros.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 juin 2010 ainsi amendé.

## **2) MARCHE CREATION COURT DE TENNIS**

Monsieur le Maire donne le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert, lancé pour la construction d'un court de tennis couvert.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres :

Société LOSBERGER de Brumath

281 925,78 Euros HT

Après vérification des documents, adressés par l'entreprise, par le maître d'œuvre SATM, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de celle-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise LOSBERGER de Brumath pour la construction d'un tennis couvert selon le cahier des charges établi par SATM.

Montant 281 925,78 Euros HT

Charge Monsieur le Maire de signifier le marché à l'entreprise et de faire réaliser les travaux comme prévu.

## **3) PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

Monsieur le Maire charge Monsieur MARTIN Roland de présenter le dossier aux conseillers. Ce dossier a été constitué par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz. Etabli à sa demande par l'ARIM de Lorraine, il présente les évolutions du parc de logements installés dans les 14 communes composant la Communauté de Commune de Maizières-les-Metz.

Commune par commune, il est établi les prévisions de développement de l'habitat :

- état de l'existant et incitation à la rénovation,
- prévision de développement de 2010 à 2016 de l'habitat : logements propriétaires et logements locatifs au vu du Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pour la commune d'Argancy, les objectifs 2010-2016 de développement de l'habitat sont estimés à :

OBJECTIF BAS :           + 50 logements accession à la propriété  
                                  6 logements à loyers modérés

OBJECTIF HAUT :         + 60 logements accession à la propriété  
                                  8 logements sociaux

Il est proposé au conseil municipal d'entériner ces propositions sachant qu'au vu des constructions en cours l'objectif haut sera certainement atteint en 2016.

Le document, reprenant toutes les données des différentes communes, est à la mairie à la disposition de toute personne qui veut le consulter.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contenu du document concernant la commune d'Argancy sans apporter de modification.

#### **4) CONVENTION « VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)»**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention envoyé à la commune par VNF pour la gestion de la voirie et l'entretien des réseaux existant sur la voie privée appartenant à VNF. Monsieur le Maire souhaite rencontrer les responsables de VNF pour obtenir des modifications du contenu de cette convention trop contraignant pour la commune.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour faire cette démarche avant de prendre une décision définitive.

#### **5) DIVERS**

##### **MUR ANTI BRUIT SUR L'AUTOROUTE A4**

Les conditions de répartition du coût financier de construction d'un mur anti bruit sur l'A4 ayant changé, Monsieur le Préfet organise une réunion d'information le 19 juillet 2010.

Monsieur le Maire assistera à cette réunion qui, nous l'espérons, apportera enfin des solutions convenables aux bruits dégagés par la circulation routière sur l'A4 notamment le pont enjambant la Moselle.

##### **FRESQUE SUR LE MUR AUTOUR DES ECOLES**

Monsieur LESAGE Justin, conseiller municipal, informe le conseil municipal de l'avance d'un projet de fresque sur le mur autour de l'école. Projet en cours d'étude par les associations Familles Rurales, ORA Jeunes et connu des enseignants des écoles.

- surface à traiter : 1 500 m<sup>2</sup>  
Coût estimé : 35 500,00 €uros ht

Le conseil municipal fait confiance aux associations et apporte, à l'unanimité moins une abstention, son soutien.

La décision définitive et l'engagement financier sera pris lorsque le projet établi passera par la phase de réalisation.

**Fin de la séance : 21 h 50**